

Je soussigné

Domicilié à

.....

Tel : N° portable :

Courriel :@

Inscrit les personnes suivantes :

Nom	Prénom	Age et Date naissance (pour les - de 15 ans)	Taux appliqué au tarif: 100 % - 75 % - 50 %

Pour un séjour à la Case d'Alidou à la période suivante :

Du : Au..

(indiquer la période : Toussaint, Noël, Jour de l'An.... Ou la date du séjour si connue lors de l'inscription)

Calcul du coût prévisionnel du séjour :

Séjours 8 jours : Adulte 410€ - Enfant moins de 8 ans : 205€ - Enfant de 8 à 15 ans : 310€

Séjours 10 jours : Adulte 450€ - Enfant moins de 8 ans : 225€ - Enfant de 8 à 15 ans : 340€

Inscrits	Base de calcul	Nbre	Montant Prévisionnel	Acompte	Nbre	Acompte dû à l'inscription
Adultes				130 €		
Ado (8 à 15 ans)				100 €		
Enfants (- 8 ans)				65 €		
Total prévisionnel						

Verse un acompte de€ - Chèque N°

Adhère à l'association : 15 € adhésion individuelle – Chèque N°

25 € adhésion familiale – Chèque N°

Prend sa réservation de vols auprès de la compagnie Air Burkina par l'intermédiaire de l'association, sur la base du formulaire fourni, et s'engage à donner à l'association soit un chèque à l'ordre de la compagnie Air Burkina, soit ses coordonnées carte bancaire pour le règlement du billet toutes taxes comprises, lorsque l'association en fera la demande.

Déclare avoir pris connaissance des conditions générales de ventes de l'association au verso et les accepter:

Fait à

Signature :

Le

Conditions générales de vente

Pour vous inscrire à l'un de nos séjours, il est obligatoire d'adhérer à l'association La Case d'Alidou (cotisation annuelle de 25 € par famille et de 15€ individuelle), et de souscrire aux conditions générales de vente ci-après. Vous devez nous retourner votre bulletin d'inscription accompagné de votre acompte et de votre cotisation à régler en deux chèques bancaires différents à l'ordre de La Case d'Alidou.

PRIX

Tous nos prix comprennent : L'hébergement et la pension complète par la case d'Alidou, les transports au Burkina Faso, le fonds de développement (15% du coût du séjour sont réservés pour des projets de développement au village).

Ils ne comprennent pas : Le vol Aller Retour France Burkina Faso et les taxes d'aéroport, le billet est réservé par l'intermédiaire de l'association, le pré-acheminement de votre domicile à l'aéroport, toutes les boissons (eau en bouteille, coca-cola, soda, bière, ...) au cours du séjour, l'adhésion à La Case d'Alidou

Toute modification des tarifs aériens (billets et taxes) et autres prestations de service pourront entraîner le réajustement des prix annoncés.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION : l'encaissement de l'acompte tient lieu d'accusé de réception. Puis au plus tard quatre semaines avant votre départ vous devrez régler le solde de votre séjour sans relance de notre part. Une facture vous sera adressée.

CONDITIONS DE VENTE : les conditions de vente sont celles du décret n°94-490 du 15/06/94 pris en application de la loi n°92 645 du 13/07/92 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours (envoi sur simple demande). La Case d'Alidou est une association bénéficiaire de l'agrément de la Fédération Loisirs Vacances Tourisme- 28 place St Georges - 75009 Paris, dont le numéro d'agrément tourisme est AG.075.96.0018. La Case d'Alidou est couverte par l'assurance responsabilité civile de la fédération auprès de la MAIF contrat 2048175M..

ANNULATION :

L'association la Case d'Alidou ne propose pas d'assurance annulation pour votre séjour (sauf cas particulier).

Votre annulation doit être notifiée par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi. Toutefois nous acceptons également les annulations par courriel.

En cas d'annulation de votre part, des frais seront conservés par l'association selon les clauses suivantes :

Dans tous les cas la cotisation reste perçue à l'association.

- Plus de 60 jours avant le début du séjour, l'association conserve un forfait de 30€ par personne
- Entre 60 jours et 30 jours avant le début du séjour, l'association conserve un forfait de 60€ par personne.
- Entre 30 jours et 15 jours avant le début du séjour, l'association conserve 50 % du coût du séjour.
- Entre 15 jours et 3 jours avant le départ, l'association conserve 75% du séjour.
- Moins de 2 jours avant le départ, l'association conserve 100% du séjour.

Si le solde du voyage n'est pas parvenu dans les délais, nous nous réservons le droit d'annuler la réservation sans indemnité.

Tous les séjours sont donnés pour un nombre minimum participants, si ce nombre n'est pas atteint, nous nous réservons le droit d'annuler un voyage 6 semaines au moins avant le départ. Dans ce cas les participants seront intégralement remboursés sans pouvoir prétendre à aucune indemnité, et pourront, à leur demande, être prioritaires à l'occasion d'un autre séjour.

RESPONSABILITÉ : nous ne pourrions pas être tenus pour responsables des retards et autres changements concernant les vols aériens. Il appartient à chaque participant d'être en règle au niveau des formalités (passeport, visa, vaccination).

ASSURANCES

De part notre agrément tourisme, nos formules de voyage comportent automatiquement un contrat MAIF assistance-rapatriement. (MAIF, 200 Av Salvatore Allendé-79038 NIORT cedex 09. Contrat n° 3262472N). Toutefois nous demandons à chaque voyageur de nous communiquer les coordonnées de son assurance rapatriement personnelle.